

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 22-409-1930 rendant exécutoire le 3e rôle supplémentaire des patentes (tableau A) de l'exercice 1930.

n° 22-409-1930

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
12 décembre 1930

Numéro JO  
n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro  
31 décembre 1930

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** l'arrêté du 23 novembre 1929 réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis, notamment en son article 23

Sur la proposition de l'administrateur, chef au bureau des contributions : Le Conseil d'administration entendu dans la séance du 12 décembre 1930,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Est rendu exécutoire le 3 rôle supplémentaire des patentes (tableau A) de l'exercice 1930 s'élevant à la somme de quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingts francs, centimes additionnels compris. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

ChaAPon-Baissac.